



SARL ASSURANCES FARCY
AGENCE DOUDEVILLE YVETOT
14 RUE LEMERCIER
BP 25
76560 DOUDEVILLE

☎ : 02.35.96.43.63

✉ : 02.35.96.26.64

doudeville-yvetot@gan.fr

N° ORIAS : 15003661

Lu : **13h30*18h30

Ma : 08h30*12h00*13h30*18h30

Me : 08h30*12h00*13h30*18h30

Je : 08h30*12h00*13h30*18h30

Ve : 08h30*12h00*13h30*18h30

Sa : 08h30*12h00**

Devis
Valable 2 mois
Mercredi 24 Juin 2020

Monsieur GIRAUD CHRISTIAN

648 RUE DE LA PEPINIERE

76190 STE MARIE DES CHAMPS

Pas d'antécédents d'assurance
Qualité : Syndic bénévole

L'assuré

Nom : ASL LINDBERGH

Et les personnes physiques ou morales mentionnées aux Conventions Spéciales A5701

Votre ou vos bâtiment(s)

Situation des risques : ASL LINDBERGH
ALLEE CHARLES LINDBERGH

Code postal – Commune : 76520 BOOS

Capital mobilier : 0 €

Descriptif du ou des bâtiment(s)

Bâtiment	Type	Surface déclarée du bâtiment	Composition du bâtiment	Piscine	Capteurs solaires	Véranda	Catégorie Bâtiment
1	Collectif	1 460 m ²	100% Habitation et/ou Bureau	Non	0 m ²	9 m ²	

- Document non contractuel n'ayant pas de valeur de contrat d'assurance, valable deux mois à partir de la date ci-dessus, et établi en fonction des indications qui précèdent.

Les garanties choisies

Valeur de l'indice de base au 24/06/2020 : 994,50

Franchise applicable aux garanties Dommages aux biens : 597 €

Les tableaux ci-dessous indiquent les garanties que vous avez choisies (Garanti) et les garanties non souscrites (Non garanti)

Les limites spécifiques de garantie figurent dans le présent tableau :

Garanties	Bâtiment		Limites et références
Incendie et risques annexes		Garanti	
Évènements climatiques		Garanti	
Dégâts des eaux et gel		Garanti	
Bris de glaces	1	Non garanti	
Dommages d'effondrement	1	Non garanti	
Catastrophes technologiques (Habitation)	1	Garanti	
Bris de machines	1	Non garanti	
Rupture de cuve et Pertes de liquides	1	Non garanti	
Dommages aux canalisations enterrées et pertes d'eau		Garanti	
Vol et Détériorations immobilières	1	Garanti	Dans la limite de 14 fois l'indice (13 923 €)
Vandalisme	1	Garanti	
Attentats et actes de terrorisme		Garanti	
Catastrophes naturelles		Garanti	
RC générale propriétaire		Garanti	Conventions Spéciales A5701
RC engins de jardin ou de nettoyage	Nb engins : 0	Non garanti	
RC syndic bénévole		Non garanti	
RC conseil syndical		Garanti	Conventions Spéciales A5701
Défense pénale et recours suite à accident		Garanti	Annexe A5703B
Protection juridique de la copropriété		Non garanti	
Assistance		Non garanti	
Extension Syndic +		Non garanti	

Déclarations et clauses spécifiques

Pour votre Bâtiment 1 - ASL LINDBERGH

Bâtiments non classés monuments historiques

100 % Habitation

Pour les garanties de Responsabilité Civile

Défense pénale et recours suite à accident gérée par G.P.J.

- Document non contractuel n'ayant pas de valeur de contrat d'assurance, valable deux mois à partir de la date ci-dessus, et établi en fonction des indications qui précèdent.



Notre proposition de tarif

Votre cotisation TTC par an : 1 653,14 €

- Document non contractuel n'ayant pas de valeur de contrat d'assurance, valable deux mois à partir de la date ci-dessus, et établi en fonction des indications qui précèdent.



SARL ASSURANCES FARCY
AGENCE DOUDEVILLE YVETOT
14 RUE LEMERCIER
BP 25
76560 DOUDEVILLE

☎ : 02.35.96.43.63
☎ : 02.35.96.26.64
N° ORIAS : 15003661

Monsieur GIRAUD CHRISTIAN

648 RUE DE LA PEPINIERE
76190 STE MARIE DES CHAMPS

DOUDEVILLE, le 24/06/2020

Monsieur,

Je fais suite à notre entretien du 24/06/2020, relative à votre demande de couverture d'assurance pour la copropriété ASL LINDBERGH.

Compte tenu de la description du risque et notamment des caractéristiques des biens, vous souhaitez :

- protéger les biens mobiliers et immobiliers du bâtiment 1 - ASL LINDBERGH contre :
 - l'incendie,
 - les événements climatiques,
 - les dégâts des eaux et gel,
 - les catastrophes technologiques (Habitation),
 - les dommages aux canalisations enterrées et pertes d'eau,
 - le vol et détériorations immobilières,
 - le vandalisme,
 - les attentats et actes de terrorisme,
 - les catastrophes naturelles

- assurer la responsabilité civile en tant que propriétaire d'immeuble
- assurer la responsabilité civile des membres du Conseil Syndical

- assurer la défense pénale et recours suite à accident

L'offre d'assurance que j'ai le plaisir de vous remettre ci-jointe, et qui servira de base à l'établissement du contrat, précise les garanties qui répondent aux besoins que vous avez exprimés ci-dessus, en sachant que vous n'avez pas souhaité bénéficier des garanties suivantes :

Ce document, établi en 2 exemplaires, répond aux dispositions de la loi DDAC du 15 décembre 2005

Site Orias : www.orias.fr

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



- protéger les biens mobiliers et immobiliers du bâtiment 1 - ASL LINDBERGH contre :
 - le bris de glaces,
 - les dommages d'effondrement,
 - le bris de machines,
 - la rupture de cuve et les pertes de liquides,

- assurer votre responsabilité civile en tant que syndic bénévole
- assurer la protection juridique de la copropriété
- l'assistance
- assurer la responsabilité civile liée à l'utilisation d'engins de jardin ou de nettoyage automoteurs

Elles figurent donc dans ma proposition avec la mention « non garanti ».

Lors de cet entretien, vous n'avez pas mentionné d'autres besoins que ceux repris et détaillés dans ma proposition.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'informations et vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Signature du client	24/06/2020	Signature de l'agent
---------------------	------------	----------------------